



**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019 – MISSION « SÉCURITÉS »  
PROGRAMMES « POLICE NATIONALE », « GENDARMERIE NATIONALE » ET  
« SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES »**

*Commission des lois*

**Avis n° 153 (2018-2019) – Tome XIII de M. Henri LEROY,  
déposé le 22 novembre 2018**

Après avoir entendu M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, le mardi 13 novembre 2018, la commission des lois du Sénat, réunie le mercredi 28 novembre 2018, sous la **présidence de M. Philippe Bas**, président, a examiné, sur le **rapport pour avis de M. Henri Leroy**, les crédits de la mission « **Sécurité** », hors programme « *Sécurité civile* », inscrits au **projet de loi de finances pour 2019**.

M. Henri Leroy a indiqué qu'en dépit d'une **progression de ses crédits de 3,63 % en autorisations d'engagement et de 1,84 % en crédits de paiement**, le budget de la mission « *Sécurité* », hors programme « *Sécurité civile* », n'apportait qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par les forces de sécurité intérieure.

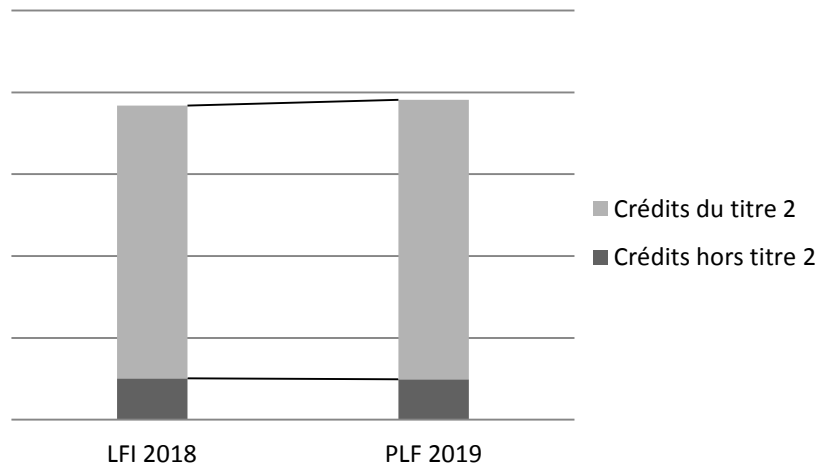
**Les crédits des programmes 176 et 152 (en euros)**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI 2018	Demandées pour 2019	Évolution 2018-2019	Ouverts en LFI 2018	Demandés pour 2019	Évolution 2018-2019
<b>Prog. 176 - Police nationale</b>	10 841 918 995	10 942 447 156	0,93 %	10 555 796 903	10 727 502 570	1,63 %
<b>Prog. 152 – Gendarmerie nationale</b>	8 880 662 597	9 495 663 887	6,93 %	8 625 005 333	8 805 445 449	2,09 %
<b>Total</b>	19 722 581 592	20 438 111 043	3,63 %	19 180 802 236	19 532 948 019	1,84 %

Source : commission des lois du Sénat sur la base des documents budgétaires

Il a, en premier lieu, constaté que, comme pour les précédents exercices budgétaires, **l'accent était mis sur l'augmentation des effectifs**, avec la **création de 2 378 emplois supplémentaires** dans la police et la gendarmerie nationales.

### Évolution des crédits de paiement des programmes 176 et 152



Source : commission des lois du Sénat sur la base des documents budgétaires

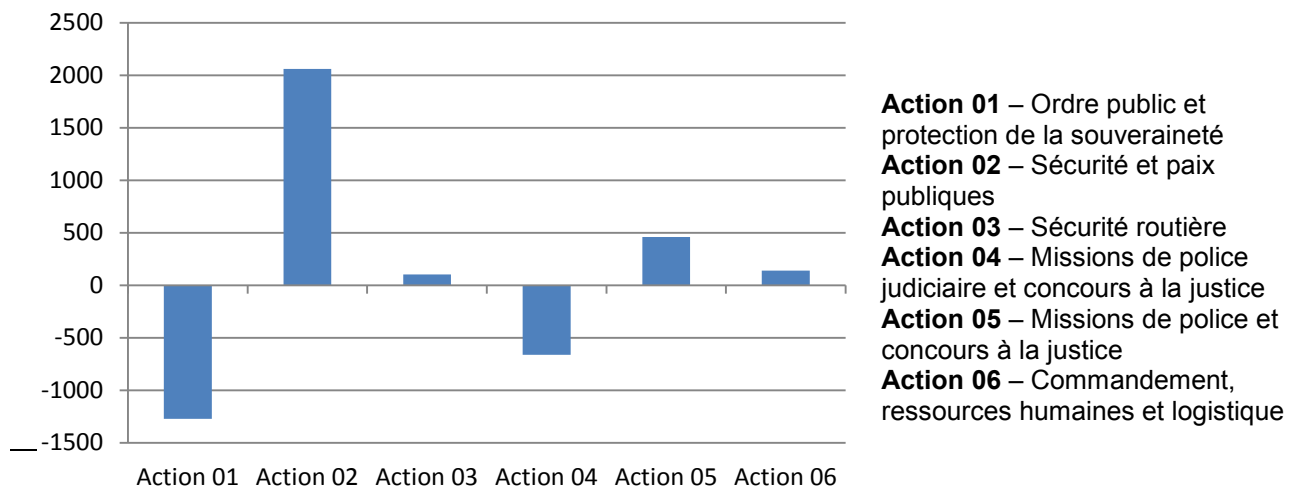
### Le plan prévisionnel de recrutement au sein des forces de sécurité intérieure sur le quinquennat 2017-2022

	LFI 2018	PLF 2019	2020 (prévisionnel)	2021 (prévisionnel)	2022 (prévisionnel)	Total
<b>PN</b>	1 375	1 735	1 781	1 032	1 031	6 954
<b>GN</b>	459	643	619	369	369	2 459
<b>Total</b>	1 834	2 378	2 400	1 401	1 400	9 413 <sup>1</sup>

Source : commission des lois du Sénat sur la base des réponses aux questionnaires budgétaires

Il a toutefois observé que ce renforcement des effectifs, principalement ciblé, à l'appui de la mise en place de la police de sécurité du quotidien, vers les services de sécurité publique, ne saurait, sans être accompagné des réformes structurelles adéquates, **ni combler une capacité opérationnelle déficitaire des forces de l'ordre, ni exercer un réel effet de levier pour améliorer leur présence sur le terrain.**

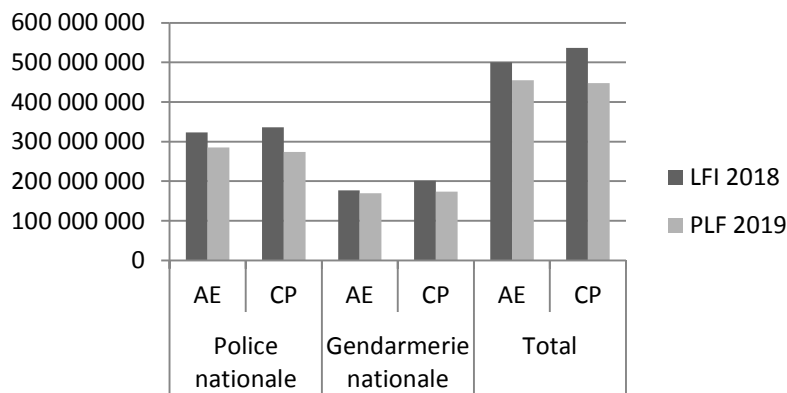
### Évolution 2018-2019 du plafond d'emplois du programme 176 « Police nationale » par action (en ETPT)



M. Henri Leroy a, à cet égard, relevé que les créations d'emploi prévues sur la durée du quinquennat suffirait tout juste à compenser la baisse de capacité opérationnelle engendrée par l'application, depuis 2016, de la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003, évaluée à 4 000 équivalents temps plein dans la gendarmerie et qui pourrait atteindre, en cas de généralisation, 4 160 équivalents temps plein dans la police.

En deuxième lieu, le rapporteur a indiqué que la faiblesse du budget alloué aux forces de sécurité intérieure résultait surtout d'une **insuffisance des dotations de fonctionnement et d'investissement**, dont la part dans le budget global ne cesse de se réduire, au regard de leurs conditions de travail dégradées. Il a, en particulier, regretté la baisse importante des crédits d'investissement, pour la police comme pour la gendarmerie.

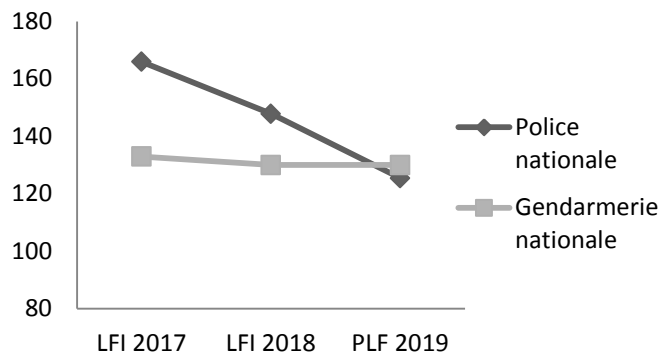
**Évolution des crédits d'investissement (titre 5)  
des programmes 176 et 152 (en euros)**



Source : commission des lois du Sénat sur la base des documents budgétaires

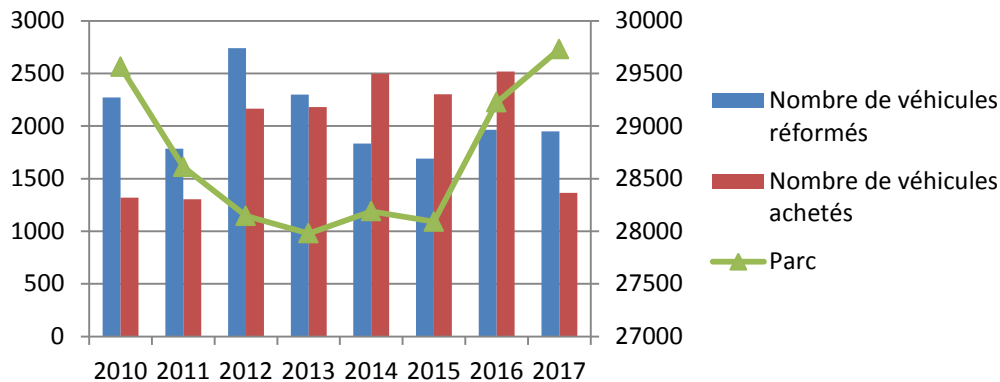
Soulignant que la capacité opérationnelle des policiers et gendarmes reposait non seulement sur le nombre de personnels actifs, mais également sur l'aptitude de l'État à les équiper et entretenir leurs moyens, il s'est **notamment inquiété que les crédits prévus par le projet de loi de finances pour 2019 ne permettent pas de poursuivre le renouvellement des équipements engagée au cours des dernières années, d'assurer une formation adéquate des agents, ni d'assurer une mise à niveau des véhicules et des parcs immobiliers, qui ont souffert d'un sous-investissement majeur au cours des deux dernières décennies.**

**Évolution du budget moyen de formation par agent (en euros)**



Source : commission des lois du Sénat sur la base des réponses aux questionnaires budgétaires

### Évolution du parc automobile de la police nationale



Source : commission des lois du Sénat sur la base des réponses aux questionnaires budgétaires

### Évolution des réformes et acquisitions de véhicules par la gendarmerie nationale<sup>2</sup>

	Nombre de véhicules réformés	Nombre de véhicules acquis
2012	-	385
2013	-	1 357
2014	-	1 444
2015	2 541	2 099
2016	2 178	3 030
2017	1 443	3 040
2018 (Prévisions)	556	1 742

Source : commission des lois du Sénat sur la base des réponses aux questionnaires budgétaires

Enfin, M. Henri Leroy a dressé **un état des lieux des services de police technique et scientifique au sein de la police et de la gendarmerie nationales**. Après avoir rappelé leur rôle décisif dans l'administration de la preuve, il a regretté un manque d'investissements en leur faveur.

Sur sa proposition, **la commission des lois a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Sécurité », hors programme « Sécurité civile », inscrits au projet de loi de finances pour 2019.**



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a18-153-13/a18-153-13.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37

<sup>2</sup> En raison d'une réforme informatique, les données relatives aux véhicules réformés avant 2015 n'ont pu être communiquées à la commission.